

## La mobilisation de 1939

En fin août, début septembre, l'invasion de la Pologne par les troupes Allemandes accroît la tension en Europe. Il était incontestable que l'Allemagne et les alliés étaient sur le point de provoquer un nouveau conflit.

Le gouvernement Belge remobilise son armée, un rappel massif est ordonné et plus de 600.000 réservistes rejoignent leurs unités.

Il appréhende qu'au début septembre, une attaque aurait lieu, suite à la déclaration de guerre des Britanniques et des Français à l'Allemagne. On déploie les unités défensives sur tout le territoire Belge. Les chasseurs ardennais sont déployés de manière à s'opposer à un ennemi qui surviendrait soit d'Allemagne, soit de France.

Le plus gros de l'armée était divisé en trois catégories :

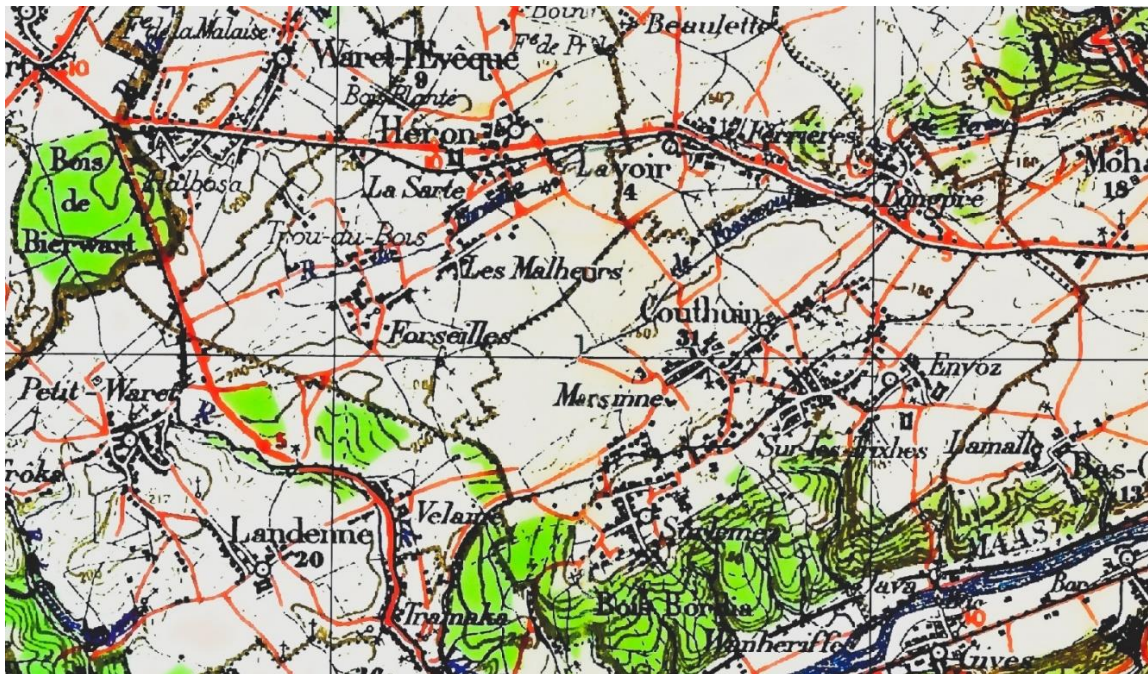
Les unités actives, la première réserve et les unités de la 2e réserve. Les unités actives étaient composées des classes les plus jeunes dont les connaissances militaires étaient encore fraîches dans la mémoire. Des soldats légèrement plus âgés sont affectés à la première réserve et les anciens faisaient partie de la deuxième réserve.

Régiments actifs : classes années 1936, 1937, 1938 et 1939

Régiments première réserve : classes années 1932, 1933, 1934 et 1935

Régiments deuxième réserve : classes années 1928, 1929, 1930 et 1931

### Carte de l'entité 1938 -1939 (Luftwaffe)



Nos réservistes rejoignent leurs casernes

Florent Copette





## Les recrues



Et après une instruction rapide, ils sont envoyés sur leurs lieux de missions



La maison communale de Couthuin sous protection



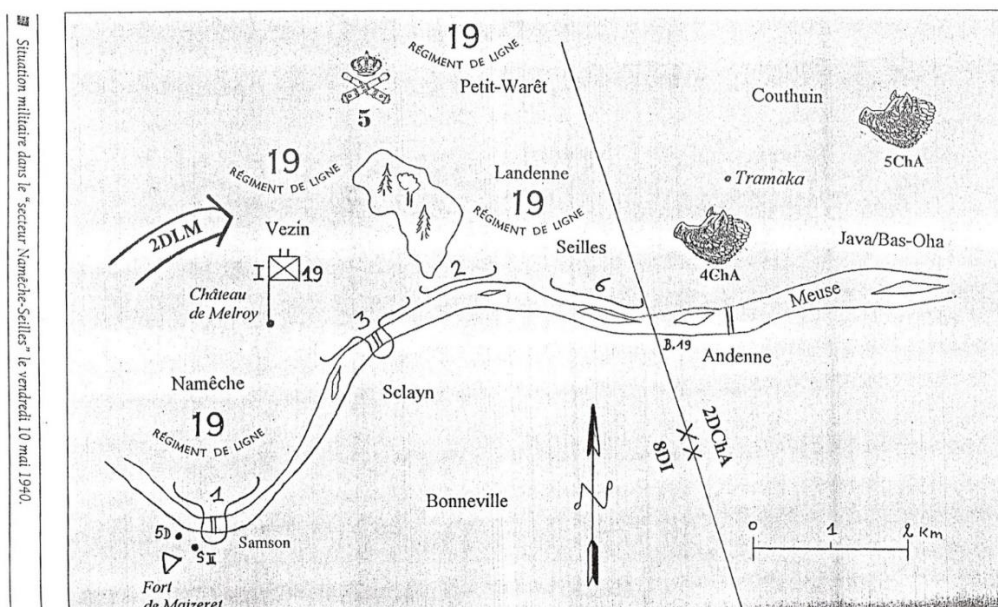


Le 5ChA se cantonnent à Couthuin et y installent leurs Etat-Major sous le commandement du Major Bourgies (qui sera nommé lieutenant-colonel fin septembre).



### Plan de dispersion suivant l'ordre de bataille

Service de fontaine du 19e régiment de ligne – les Chasseurs ardennais du 5e régiment  
 Le Régiment forteresse de Liège -le 19 Emme régiments d'artillerie – un régiment 25 Emme Ligne



### HERON

Carabiniers du 3e Régiment - 3e régiment de grenadiers -44th Line Régiment -Parc du génie de l'armée, Chasseurs du 4e régiment à pied - 19e régiment de ligne - 1er régiment de chasseurs à pied  
 2nd Division of Ardennes Hunters - 18e division d'infanterie - 19e division d'infanterie

### LAVOIR

25eme Bataillon Génie - 12th Line Régiment t- 3e division d'infanterie- 3eme corps d'armée - 15eme régiment d'artillerie - 1eme régiment d'artillerie - 3eme régiment d'artillerie - 25 Li Régiment - 2nd régiment Grenswielrijders  
 Régiment de 1re ligne

LONGPRE (avant la fusion des communes elle était un des Hameaux de Couthuin)

### 12 Li Régiment

Dans le secteur de la Meuse, entre Maizeret et Seilles, se trouve le 19e Régiment de ligne. (19Li) est établi le long de la Meuse, en dehors des limites des noms de postes renforcés, et soutenu par le I / 5A: des chasseurs ardennais.  
 (20eme régiment d'artillerie du 3eme groupe 7 batteries)

**Le poste de commandement du 19Li est situé à Hingeon.**

Le I / 5A est commandé à Ville-en-Waret, car Hingeon est trop éloigné des positions.  
Les batteries sont principalement situées au nord. Les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> batteries sont en position avancée à environ 1 km à l'ouest de Vezin.

Le commandant d'Outremont est l'élément de soutien direct du 19Li avec son artillerie, complété par les obusiers Ob75 de la forteresse de Maizeret.

**Le groupe d'alimentation du groupe est établi à Hingeon.**

Le poste de commandement est à Tramaka.  
Le principal du groupe est d'environ 3 km NNO d'Andenne. La 10<sup>ème</sup> et la 11<sup>ème</sup> batterie donnent sur à Chavée. La 12<sup>ème</sup> batterie est divisée en deux sections de deux canons, une à Pont-du-Roux et une à Surlemez, rue de la vignette, rue du moulin (châtaigniers), rue de l'étoile.

**5ChA le 3 décembre au Château d'Envoz Comte de Changy 1939**



**5ChA à Couthuin**



**Section avec le Cpl Brasseur**



**Lucien Simon**



### Le groupe d'alimentation du groupe est établi à Velaine.

Le personnel du régiment est situé à Beez. Le personnel de la division a son siège sur la citadelle de Namur. A partir du mois d'août 1939 l'armée Belge Elle réquisitionnait des chambres, des garages, granges pour le logement des troupes, presque toutes les maisons étaient sous réquisition militaire. Des formulaires de Réquisition, des quittances étaient établis et envoyés au bourgmestre, et payement à l'habitant pour les frais de gestions. Tous les fermiers fournissaient contre payement une partie de leurs exploitations, des terrains pour y installer des batteries d'artillerie, campements, fourniture du foin, des chevaux, des vaches et des légumes.

#### Demande du 5 CHA à la commune

5e Régiment de Chasseurs Ardennais.

10e Compagnie.  
=====

Le Commandant de la 10e Compagnie  
A Monsieur le Bourgmestre de COUTHUIN.  
=====

Monsieur le Bourgmestre,

Deux batteries d'artillerie devant occuper MARSINNE incessamment, j'ai dû promettre au Commandant de cette batterie de lui céder les deux chambres pour Officiers occupées à la ferme PIRON par deux Officiers de ma Compagnie. Je pense que deux logements sont disponibles l'un chez Mr le pharmacien, chambre occupée précédemment par le Lieutenant Médecin DONNY; l'autre chez Mr le Docteur BEAUJEAN.

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire réquisitionner ces logements pour les Sous-Lieutenants BARNICH et HENRIQUET de la 10e Compagnie - Date de l'occupation le 13-2-40.

Recevez Monsieur le Bourgmestre, avec mes remerciements l'expression de mes sentiments distingués.

Le Capitaine Commandant COUTURIER  
Commandant la Compagnie.





**SITUATION DE L'EFFECTIF**

pour servir à la liquidation

du paiement fait pour le logement avec ou sans nourriture d'autre part.

DESIGNATION DES PORTIONS DU CORPS	NOMBRE		JOURNÉES à 0.30	SOMMES A PAYER	OBSERVATIONS
	D'HOMMES	DE JOURNÉES à 0.75			
Jacquemart Armand	2	6	24	11.70	Jacquemart Armand
Deglomont Brasserie	1	3	12	9.89	M. Deglomont
Sollier Duchêne	2	6	24	11.70	Sollier Duchêne
Rondia Delhez	2	6	24	11.70	Jeanne Delhez
Bouilly Armand	2	6	24	11.70	Bouilly Armand
Bouilly Jules	2	6	24	11.70	Jules Bouilly
Dejardin Alfred	2	6	24	11.70	Dejardin Alfred
Flaurique Gabriel	2	6	24	11.70	Flaurique Gabriel
Catoul Gaston	2	6	24	11.70	Catoul Gaston
Gadisseur Alfred	4	12	48	23.40	Gadisseur Alfred
Hendrick Alphonse	2	6	24	11.70	Hendrick Alphonse
Biou Désiré	2	6	24	11.70	Biou Désiré
Joucar Camille	4	12	48	23.40	Joucar Camille
Dony Armand	2	6	24	11.70	Dony Armand
D <sup>ve</sup> Simmettin	3	9	36	17.99	D <sup>ve</sup> Simmettin
Heneffe Hubert	4	12	48	23.40	Hubert Heneffe
Delloy Alphonse	6	18	72	35.10	Delloy Alphonse
Leruth Camille	1	3	12	9.89	Leruth Camille
Désiron Firmin	1	3	12	9.89	Désiron Firmin
Mahoz Jules	1	3	12	9.89	Mahoz Jules
Mousset Léon	1	3	12	9.89	Mousset Léon
Leruth Pierre	2	6	24	11.70	Leruth Pierre
Jadoul Augustin	2	6	24	11.70	Jadoul Augustin
Leruth Jules	2	6	24	11.70	Leruth Jules
Grégoire Fernand	1	3	12	9.89	Grégoire Fernand
Vandenberghé Marcel	1	3	12	9.89	Vandenberghé Marcel
Gadisseur Fernand	2	6	24	11.70	Gadisseur Fernand
D <sup>ve</sup> Devillers	3	9	36	17.99	D <sup>ve</sup> Devillers
Rondia Sleeten	2	6	24	11.70	Rondia Sleeten
Remacle Joseph	2	6	24	11.70	Remacle Joseph



Graindorge Georges	5	15	60	29.25	Graindorge Georges
Dony Hougardy	2	6	24	11.70	Dony Jules
Goffin Camille	1	3	12	9.89	Goffin Camille
Roquet Camille	1	3	12	9.89	Roquet Camille
Hussin Lucien	2	6	24	11.70	Hussin Lucien
Marique Alphonse	1	3	12	9.89	Albire Noé
Moray Georges	2	6	24	11.70	Moray Georges
Martin Maurice	3	9	36	17.99	Martin Maurice
M <sup>re</sup> Dony	2	6	24	11.70	M <sup>re</sup> Dony
Dessart Paul	1	3	12	9.89	Dessart Paul
Lisein Camille	2	6	24	11.70	Lisein Camille
M <sup>re</sup> Roquet Mottart	1	3	12	9.89	M <sup>re</sup> Roquet Mottart
Dubois Kinet	1	3	12	9.89	Jules Dubois
Graindorge Clément	2	6	24	11.70	Graindorge Clément
Henard Jénou	1	3	12	9.89	M <sup>re</sup> Henard Jénou
M <sup>re</sup> Handestaine	1	3	12	9.89	M <sup>re</sup> Handestaine
Elias Marcel	4	12	48	23.40	Elias Marcel
M <sup>re</sup> Genébien	4	12	48	23.40	M <sup>re</sup> Genébien
Salange Jacob	3	9	36	17.99	Salange Jacob
Lambert Alfred	4	12	48	23.40	Lambert Alfred
Sacré Fernand	2	6	24	11.70	Sacré Fernand
Poncin Gustave	2	6	24	11.70	Poncin Gustave
Polet Arthur	2	6	24	11.70	Polet Arthur
Hougardy Duchêne	3	9	36	17.99	Hougardy Duchêne
Roquet Georges	4	12	48	23.40	Roquet Georges
M <sup>re</sup> Gadesse Dubois	1	3	12	9.89	M <sup>re</sup> Gadesse Dubois
Dony Delhalle	2	6	24	11.70	Dony Jules
Jadoul Victor	2	6	24	11.70	Lycée Dubois
Lazard Firmin	1	3	12	9.89	Lazard Firmin
Polet Jules	3	9	36	17.99	Jules Polet
Maison Communale	5	15	60	29.25	<del>_____</del>
Secrétaire Communal	1	3	12	9.89	<del>_____</del>
Dony Delaye	1	3	12	9.89	Dony Jules
Vigneron	3	9	36	16.39	M <sup>re</sup> Vigneron
Courtois Léon	3	9	36	19.90	Courtois Léon

833,70



## REQUISITION

en vertu de la loi du 12 mai 1927 pour le logement et la nourriture de la troupe.

Le soussigné DEBOT Capitaine commandant la 6eme compagnie, requiert le collège des bourgmestre et echevins de la commune de Couthuin province de Liège de fournir les prestations suivantes :

pour une période indéterminée.

Logement pour Cinq Officiers subalternes

En campagne le 27 janvier 1940

Le Capitaine DEBOT  
Commandant la compagnie

N. B. Les logements demandés par la présente  
doivent être fournis à Sur -les -Trixhes.

*de Chausy 2*  
*Meymunt 2*  
*Alward 1*

Transmis à Monsieur le Bourgmestre de Couthuin  
pour remise aux habitants de la commune, les lions de  
réquisition n° 2684 a/35 et 39 pour M. Alfred Ballot - Marsinne  
n° 2684 a/36 et 40 pour M. Wera fermier - Marsinne  
n° 2684 a/37 et 41 pour M. Wera fermier - Marsinne  
n° 2684 a/38 et 42 pour M. Piron fermier - Marsinne

(N° 527/253 du P. C.  
48223 - 100.000 ex.)

EXPÉDITEUR	SIGNATURE DE L'EXPÉDITEUR	NUMÉRO DE L'EXPÉDITION	ANNEXES	DATE DE L'EXPÉDITION	DESTINATAIRE	RÉPONSE AU NUMÉRO
20 <sup>e</sup> RÉGIMENT D'ARTILLERIE III <sup>e</sup> Groupe - 7 Batterie Le Lieutenant CAMBIER Commandant la Batterie	<i>[Signature]</i>	243	<i>fait dans de réquisitions</i>	26/4/40	Monsieur le Bourgmestre de Couthuin.	



Et parfois des petits rappels à l'administration communal

5<sup>e</sup> CHASSEURS ARDENNAIS  
II<sup>e</sup> Bataillon - 4<sup>e</sup> Compagnie

à l'Administration Communale de  
Gouthuin

Objet: Paipe

La paie pour la 4<sup>e</sup> Cie est à renouveler  
ce jour, pour un effectif de 200 hommes répartis comme  
suit:

40 hommes sans logement	200	Rps
34 " au Château du Conte	170	Rps
126 " au " Dessart	630	Rps
	<u>1000</u>	

En campagne le 2/12/39

550 de munitions  
200 de plus  
200 de change

1950 487,50

Le Lieutenant WOLWERTZ  
Commandant la Compagnie

*W. Wolwertz*

D'où un petit rappel ...

5<sup>e</sup> CHASSEURS ARDENNAIS  
II<sup>e</sup> Bataillon - 4<sup>e</sup> Compagnie

Le Com<sup>de</sup> de la 4<sup>e</sup> Cie  
à l'ad<sup>in</sup> Com<sup>de</sup> de Gouthuin

J'ai l'honneur de rappeler à l'Administration  
Communale, que la paie pour ma Cie  
doit être renouvelée depuis de plusieurs  
jours. Je vous en prie de le faire ce  
jour même.

En campagne le 14/12/39

Le Lieutenant WOLWERTZ  
Commandant la Compagnie

*W. Wolwertz*



Le 5ChA et ses cyclistes sont chargés de garder les six ponts sur la Meuse entre Namur et Dinant. L'armée avait construit une ligne de défense avec des d'unités différentes, des réservistes dans les communes de l'entité de Héron et Longpré (qui était une partie de Couthuin). L'essentiel de la 2eme division des chasseurs ardennais est positionné le long de la rive ouest de la Meuse, et du confluent avec le Hoyaux à Huy jusqu'à Andenne.

**Des sections anti-aériennes sont positionnées un peu partout aux alentours et dans notre entité.**



**Tout comme les unités d'artillerie**



**Le 5ChA à Java**





Les premiers et deuxièmes bataillons de chaque régiment sont situés le long de la Meuse, avec le 6ChA à gauche, le 5ChA au centre et le 4ChA sur le flanc droit de la division. Le commandement de la division était situé à Fumal, mais déménage à **Héron** à une distance de 5 km sur les hauteurs de la Meuse. Les positions de combat du II / 5ChA s'étendent de l'église de Reppe à Java, tandis que le III / 5ChA doit se connecter autour de Bas-Oha depuis l'îlot de Java jusqu'aux sucreries de Wanze.

### 5ChA 1940 Bas-Oha



### Dans les bois de Couthuin ( Satia- Bordia)



### Mortier à Bas-Oha (arrière-plan la sucrerie de Wanze)





Exemple de titre de congé

5<sup>me</sup> RÉGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS

MILITAIRES EN CONGE.  
MILITAIREN MET VERLOF.

1<sup>re</sup> Cie CYCL. MIXTE  
Régiment  
Regiment

MODÈLE A. — MODEL A.

N° 296.1478 la matricule.

Stamnummer

I. B<sup>on</sup>, Groupe.  
B<sup>on</sup>, Groep.  
C<sup>ie</sup>, Batt., Esc., Escadrille.  
C<sup>ie</sup>, Batt., Esk., Eskadril.

6 du « Règlement pour les militaires  
6 van 't « Reglement voor de milit-  
en congé limité ».   
airen met bepaald verlof ».

Bouquies - Marche en Famenne

TITRE DE CONGÉ  
VERLOFBRIEF

Tout militaire est tenu d'être porteur de sa carte d'identité civile complétée par les indications militaires.  
Ieder militair moet zijne burgerlijke eenzelvheidskaart, met de militaire inlichtingen aangevuld, bijhebben.

Un congé de cinq jours, prenant cours le du sept mai 1918.  
Een verlof van 5 dagen, met aanvang op den 7de mei 1918.

est accordé au (a) soldat Loquier A  
wordt verleend aan den (a) Loquier A

né à voir carte d'identité, le .....  
geboren te ..... den .....

pour se rendre à Marche en Famenne, province d .....  
om zich te begeven naar ..... provincie .....

sous l'obligation d'être rentré à son corps le vendredi 1er Mars 1918.  
mits bij zijn korps terug te zijn den 1ste Mars 1918.

à la campagne, le seize mars 1918.  
Te ..... den .....

Sceau  
du corps.  
5<sup>me</sup> RÉGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS  
Zegel  
van 't Korps. 1<sup>re</sup> Cie CYCL. MIXTE

Le Commandant,  
De Commandant,  
Le Cap<sup>te</sup> Comdt. DE VIELDER  
Commandant la Compagnie  
De Vielder

---

Une réduction de 50 % sur les prix normaux des billets est accordée, sans aucune formalité, sur les chemins de fer belges: 1° en 2° et 3° classe, aux sous-officiers et aux militaires voyageant en uniforme; 2° en 3° classe seulement aux brigadiers, caporaux et soldats voyageant en uniforme.

Een afslag van 50 % op de gewone prijzen der reiskaartjes wordt, zonder enigen pleegvorm, op de Belgische spoorwegen verleend: 1° in 2° en 3° klasse, aan onderofficieren en gelijkgestelden in uniform; 2° enkel in 3° klas, aan brigadiers, korporaals en soldaten in uniform.

Lorsque ces militaires se déplacent en habits bourgeois ou lorsqu'il s'agit d'infirmières ou de sœurs hospitalières attachées à l'Armée ou d'ouvriers militaires salariés, le titre de congé doit porter dans l'angle supérieur de gauche la mention: « Autorisé à voyager en habits bourgeois » Le sceau du corps ou du service doit être appliqué sur cette mention.

Reizen die militairen in burgerkleeren, of geldt het ziekenverpleegsters of ziekenzusters bij 't leger werkzaam of loontrekkende militaire arbeiders, dan moet de verlofbrief in den linker bovenhoek vermelden: « Mag in burgerkleeren reizen ». De zegel van korps of dienst moet op die vermelding gedrukt staan.

Sur les chemins de fer vicinaux, les intéressés obtiendront une réduction de 50 % sur les prix des billets de 2° classe.

Op de buurtspoorwegen krijgen de belanghebbenden 50 % afslag op de prijzen der 2° klas.

---

(a) Grade, position, nom et prénoms. (a) Graad, stand, naam en voornamen.







5<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais

ORDRE DE BATAILLE N° 3

ARRÊTÉ, à Landenne (Meuse), le 27. 10. 1939.  
 Le Major **BOURGIES**  
 Commandant le 5<sup>e</sup> Ch.A.

Résumé chronologique succinct de la situation du Corps, Service ou Organisme.	
DATES	SITUATION
26. 8. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Silles
27. 8. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Sorville et entre Yvoir et Hous
28. 8. 1939	5 Ch.A. (moins le I.) cantonné à Silles
31. 8. 1939	5 Ch.A. (moins le I.) sur la position de Samirhe à Jive
2. 10. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Cochem-Bess et Bern
3. 10. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Crevin, Jemé, Blausel et Oshay
4. 10. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Remode, Dinant et Yvoir
31. 10. 1939	1 <sup>er</sup> B <sup>de</sup> 5 Ch.A. établis sur le camp de Sullroos
22/11	Service S.P. Ann. 2 <sup>de</sup> Ann. de 1 <sup>er</sup> Gr.
27/11	Ajout de 2 F.F.S. Cap. com. du D.R.I./D.C.H.A.
"	Lafayette I.L.A. " " " S.C.A.

DOCUMENT RENOUEVÉ le 19...  
 Le 7

Transmis à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale. — S. P. M. - 1<sup>re</sup> Section.

5<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais

ORDRE DE BATAILLE N° 4

ARRÊTÉ, à Coutheu, le 21 novembre 1939.  
 Le Major **BOURGIES**  
 Commandant le 5<sup>e</sup> Rég. Ch. Ard.

Résumé chronologique succinct de la situation du Corps, Service ou Organisme.	
DATES	SITUATION
26. 8. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Silles
27. 8. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Sorville et entre Yvoir et Hous
28. 8. 1939	5 Ch.A. (moins le I.) cantonné à Silles
31. 8. 1939	5 Ch.A. (moins le I.) sur la position de Samirhe à Jive
2. 10. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Cochem-Bess et Bern
3. 10. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Crevin, Jemé, Blausel et Oshay
4. 10. 1939	I/5 Ch.A. cantonné à Remode, Dinant et Yvoir
31. 10. 1939	1 <sup>er</sup> B <sup>de</sup> 5 Ch.A. établis sur le camp de Sullroos
22/11	Service S.P. Ann. 2 <sup>de</sup> Ann. de 1 <sup>er</sup> Gr.
27/11	Ajout de 2 F.F.S. Cap. com. du D.R.I./D.C.H.A.
"	Lafayette I.L.A. " " " S.C.A.

DOCUMENT RENOUEVÉ le 19...  
 Le 3

Transmis à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale. — S. P. M. - 1<sup>re</sup> Section.

Sgt Norbert Spôte 5ChA





### Visite de la Reine Elisabeth au 5 ChA.

Le 15 février 1940, un nouveau groupe de 3 batteries est d'obusiers de 105 mm est créé, le 16 avril ils rejoignent le régiment dans l'entité de Héron, cette 4 batterie accueillera S.M. la reine Elisabeth, lors d'une visite aux troupes dans le secteur de 2 et 5 Division Chasseurs ardennais au environ et a Couthuin.

### La Reine Elisabeth à Couthuin et réception au château d'Envoz avec le Commandant Lemerancier



Et la visite des troupes continue





Quelques photos de nos anciens militaire réserviste de l'entité.

Gruselle à la caserne Dailly

Georges Bertrand Mobilisation Chanxhe 1939



Soldat François Joseph (avec le seau)



Camille Matagne



Camille Bacu





Ils sont prêts



Julien Roquet

